

# **ELIS SA**

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

**Assemblée générale mixte du 18 mai 2018 - Résolution n° 31**

## **PRICewaterhouseCOOPERS AUDIT**

SIEGE SOCIAL : 63 RUE DE VILLIERS - 92200 NEUILLY SUR SEINE

TEL : +33 01 56 57 58 59 - FAX : +33(0) 1 56 57 58 60

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 2 510 460 € EUROS - RCS Nanterre RCS B 672 006 483

## **MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

# **ELIS SA**

Société anonyme au capital de 219 370 207 €  
Siège social : 5 boulevard Louis Loucheur, 92 210 Saint Cloud  
RCS : Nanterre RCS 499 668 440

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale mixte du 18 mai 2018 - Résolution n° 31

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS

**ELIS SA**

*Rapport sur la réduction  
du capital*

*Assemblée générale  
mixte du 18 mai 2018 -  
Résolution n° 31*

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation de toute quantité d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat de ses propres actions, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

*Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 10 avril 2018*

Les commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS  
AUDIT**

\_\_\_\_\_  
  
**BRUNO TESNIERE**

**MAZARS**

\_\_\_\_\_  
  
**ISABELLE MASSA**